



## **Intervention du Maire sur le soutien du Département aux collèges les plus fragilisés.**

07/02/2011

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

L'école, dans notre pays, est en crise. Elle devrait être le socle de la société française, elle est de plus en plus reléguée à sa marge, privée de ses moyens, de son autorité et de sa légitimité. Depuis 2002, ce sont 70000 postes qui ont été supprimés dans l'éducation nationale : des professeurs, bien sûr, mais aussi des conseillers principaux d'éducation, des conseillers d'orientation, du personnel administratif, des surveillants... La communauté éducative est la victime d'un certain état d'esprit, qui consiste à vouloir appliquer une logique de la rentabilité à toutes les formes d'activité, y compris celles qui, par définition, sont les plus généreuses et les plus désintéressées. Une véritable détresse s'installe chez les enseignants, qui ne sont pas assez reconnus, pas assez rémunérés, et que l'Etat a même renoncé à former. Et les collèges sont tout particulièrement fragilisés.

Paris n'est évidemment pas épargné. Si j'ai souhaité que, cet après-midi, nous abordions la question des collèges, c'est notamment pour deux raisons. D'abord, parce que c'est un temps de la vie - l'adolescence - qui est décisif, individuellement, pour la construction d'une personne, et, collectivement, pour l'harmonie d'une société. Et ensuite, parce que les collèges parisiens sont très symptomatiques de la cassure qui caractérise la France d'aujourd'hui. Certains établissements obtiennent des résultats scolaires très supérieurs à la moyenne nationale et préparent leurs élèves à rejoindre les plus grands lycées; les autres ont des résultats nettement inférieurs et cumulent à la fois plus de difficultés et moins de soutiens.

Première explication de cet état de fait : l'assouplissement de la carte scolaire, qui a permis que se multiplient les dérogations. A la rentrée 2010, à Paris, ce sont ainsi 10% des élèves entrant en 6ème qui ont obtenu du rectorat la possibilité de s'inscrire dans un collège ne relevant pas de leur secteur. Mais la profonde inégalité qui sépare les collèges s'explique aussi, encore plus directement, par une scandaleuse iniquité dans l'attribution des moyens publics, à commencer par les personnels. Prenons l'exemple de la dotation horaire globale, qui correspond aux moyens humains alloués par le rectorat aux établissements. Elle a augmenté dans les 25 collèges les plus favorisés, et elle a baissé dans les 23 collèges les plus fragiles. Elle a même diminué de près de 10% en deux ans dans les quatre collèges « ambition réussite », c'est-à-dire ceux qui affrontent les situations les plus difficiles. Décidément, pour le gouvernement, les ZEP et les REP, zones et réseaux d'éducation prioritaires, n'ont hélas de prioritaires que le nom...

Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est de tenter, à notre échelle, d'impulser une autre logique. Celle de la justice. En revendiquant un principe simple, que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer et que je réaffirme ici avec netteté : pour assurer l'égalité des chances il faut assumer l'inégalité des moyens. Il est temps de sortir de la fiction, selon laquelle l'effort public devrait être réparti de façon indifférenciée, sans tenir compte de la réalité des besoins.

Je vous confirme donc que notre municipalité a décidé de consacrer 1 million d'euros à la cinquantaine de collèges les plus fragilisés. Je pense notamment aux établissements classés en ZEP et en REP. Mais aussi, plus largement, à ceux qui comptent un grand nombre de boursiers; et à ceux, encore, qui accueillent plus de 25% d'élèves ayant un an de retard à l'entrée en 6ème.

Ce million d'euros sera affecté à des projets d'établissements, qui visent à tisser des liens entre les familles, le quartier et la communauté scolaire. Nous contribuerons ainsi à aider les collèges dans la diversité de leurs missions.

Nous revendiquons de même une logique de l'accompagnement, à l'inverse du gouvernement qui ne croit qu'à la menace et à la sanction. A quoi servira, par exemple, la suspension par l'Etat des allocations familiales pour les parents d'enfants absentéistes ? Sinon à enfoncer un peu plus dans la difficulté des ménages déjà souvent très précarisés. A Paris, nous savons que pour ces familles, qui d'ailleurs sont souvent monoparentales, les aides ne sont pas un luxe mais un moyen d'existence. Et nous savons aussi qu'il faut créer des ponts qui les relient à la communauté scolaire. C'est ce que nous faisons, à travers l'initiative des « cafés des parents », qui tentent de leur donner quelques repères. Il faut aussi ouvrir des structures pour les élèves exclus temporairement de leurs établissements - ce qui est très généralement le cas des absentéistes prolongés. Nous avons ainsi créé trois centres qui leur sont spécifiquement destinés - le plus récent a été inauguré, dans le 20ème arrondissement, en octobre dernier.

Mes chers collègues, une société qui progresse repose sur la solidarité. Nous sommes là pour créer des liens, et pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. C'est dans cet esprit que je vous présente ce plan. Je remercie chaleureusement Colombe Brossel de son engagement qui s'appuie sur des convictions dont je sais la générosité. Et à tous les enseignants des collèges de Paris, comme à l'ensemble des personnels, je veux témoigner, une fois de plus, ma confiance et mon soutien.